

taires pour 1976. Il serait beaucoup plus juste de comparer les deux budgets principaux. Mais voyons un peu comment les choses se sont passées depuis la démission de M. Turner en septembre dernier. D'abord, on a nommé un nouveau ministre des Finances. Le 14 octobre dernier, le ministre actuel prit la parole à la Chambre et déposa un exposé de principe intitulé «Offensive contre l'inflation—Un engagement national». On pourrait se demander pourquoi on a mis aussi longtemps à le présenter, et pourquoi on lui a donné cette forme. M. Turner était-il l'obstacle? Quoi qu'il en soit, c'est un fait, une réalité, et on nous demande aujourd'hui d'en modifier le pivot, soit le bill C-73.

Quel est au juste ce programme si tardivement découvert par le chef du parti libéral? Le document commence par ces mots: «Le Canada est aux prises avec de graves problèmes d'inflation». Pas de doute là-dessus. En quoi consiste essentiellement la proposition extraordinaire qu'on nous a présentée? Elle comporte, nous a-t-on dit, quatre éléments d'importance majeure. Il pourrait être utile de rappeler à la Chambre quels sont ces quatre éléments d'importance majeure: premièrement, des mesures financières et monétaires destinées à accoître la demande et la production à un rythme qui s'accorde avec la diminution de l'inflation; deuxièmement, des politiques de dépenses gouvernementales destinées à ralentir la croissance des dépenses publiques et le taux de croissance de la fonction publique; troisièmement, des politiques propres à régler les problèmes particuliers de l'énergie, de l'alimentation et de l'habitation, à rendre l'économie plus efficace et plus concurrentielle et à améliorer les rapports entre le salariat et le patronat; quatrièmement, une politique des prix et des revenus établissant des lignes directrices destinées à assurer un comportement social responsable dans le domaine de l'établissement des prix et des revenus des groupes, ainsi que la mise en place du mécanisme nécessaire pour appliquer ces lignes directrices et s'assurer qu'on s'y conformera, s'il y a lieu.

Que s'est-il passé? En décembre, le plat de mauvais goût, comme on l'a appelé, nous a été servi sous la forme d'un règlement concernant le quatrième élément de la préendue offensive. Plus tard, le chef du parti libéral nous a parlé de la «nouvelle société» qu'il proposait pour les Canadiens. Mais qu'est-il arrivé aux trois premiers éléments du programme? Voyons ce qu'il en est de la masse monétaire. Elle s'est accrue de 16.7 p. 100 entre décembre 1973 et décembre 1974. On nous a dit ce matin au comité des finances que la masse monétaire s'est accrue de 23 p. 100 entre décembre 1974 et décembre 1975. Quelle modération! Aucun économiste n'ignore que si l'expansion de la masse monétaire est plus rapide que la croissance économique réelle, cela constitue un des principaux facteurs d'inflation. En somme, plus on imprime de l'argent moins il a de la valeur. L'an dernier, nos liquidités ont progressé de 13.8 p. 100 en moyenne alors que la croissance réelle n'a été que de 0.2 p. 100. Faut-il s'étonner alors que le taux moyen d'inflation ait été de 10.8 p. 100?

● (1650)

Non seulement la masse monétaire continue de s'accroître plus rapidement que la croissance économique réelle, mais le taux d'augmentation est gonflé par rapport à la croissance réelle. Jetons un coup d'œil aux propres données du gouvernement. Le 23 février, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Trudel) a donné la réponse suivante à une question écrite, laquelle figure à la page 11152 du *hansard*. De 1968 à 1975, l'accroissement annuel en pourcentage de la masse monétaire et des dépôts à vue a été le suivant: 1968, 4.4 p. 100; 1969, 7.4 p. 100; 1970, 2.3 p. 100;

Loi anti-inflation

1971, 12.8 p. 100; 1972, 14 p. 100; 1973, 14.4 p. 100; 1974, 9.7 p. 100; 1975, 13.8 p. 100. Au cours des mêmes années, la croissance économique réelle s'est répartie comme suit: 1968, 4.9 p. 100; 1969, 5 p. 100; 1970, 3.4 p. 100; 1971, 6.9 p. 100; 1972, 5.8 p. 100; 1973, 6.7 p. 100; 1974, 2.8 p. 100; 1975, 0.2 p. 100. Alors que la masse monétaire a connu une augmentation, la croissance réelle a diminué. Le résultat: l'inflation.

Au cours des quatre dernières années, la croissance moyenne de la masse monétaire a été de 13 p. 100 annuellement alors que la croissance réelle n'a été que de 3.8 p. 100. M. Turner a mauvaise mémoire. Il était ministre pendant que la croissance annuelle était de 13 p. 100 par année, et ce n'est que lundi dernier, après s'être demandé ce qu'il fallait faire pour combattre l'inflation, il a déclaré: «D'abord contrôler la masse monétaire. Je crois que la position actuelle de la Banque du Canada est raisonnable». Quelle est cette position? Le gouverneur de la Banque du Canada, appuyé par le ministre des Finances, a déclaré qu'il comptait limiter l'accroissement de la masse monétaire à 10 ou 15 p. 100 cette année. Cependant, depuis quatre ans, la hausse moyenne a été de 13 p. 100, de sorte que le gouverneur affirme que la situation sera la même, et c'est précisément la cause principale d'une forte inflation.

Ces mois derniers, les États-Unis ont réussi à maintenir entre 5 et 7.5 p. 100 l'accroissement de leur argent, soit exactement la moitié du taux prévu par M. Bouey. Les États-Unis combattent l'inflation pendant que nous nageons debout. Ce matin, le ministre des Finances a déclaré—ce sont ses propres termes—qu'il serait très difficile cette année de limiter à moins de 12 p. 100 la croissance de la masse monétaire.

Dans un article paru dans le *Canadian Tax Journal* de janvier-février 1976, M. Lawrence B. Smith, professeur d'économie au département d'économie politique de l'Université de Toronto a fait un tour d'horizon de la politique des revenus au Canada. A la page 73, il dit: «Si le taux de croissance de la masse monétaire reste élevé, mettons supérieur à 12 p. 100 par année, il est peu probable que le programme puisse réussir». Autrement dit, d'après le professeur Smith, le programme de lutte contre l'inflation ne réussira pas si le gouvernement permet un accroissement de la masse monétaire de plus de 12 p. 100 cette année. Pourtant, le ministre des Finances dit qu'il sera difficile même de se limiter à un accroissement de 12 p. 100.

La vraie question qui se pose à la Chambre est la suivante: le programme que préconise le gouvernement actuel réussira-t-il sans les restrictions monétaires et fiscales qui s'imposent? En parlant de restrictions fiscales, monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter du deuxième élément de l'offensive du gouvernement contre l'inflation. Le ministre a mentionné les prévisions budgétaires qui ont été récemment déposées à la Chambre et le fait que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a parlé de réductions de dépenses. S'agit-il de vraie réductions, monsieur l'Orateur? Je pense que la plupart des députés se rendent compte dans leur for intérieur que les réductions ne sont rien qu'un trompe-l'œil. C'est comme un homme qui a deux Cadillac dans son garage et un découvert de compte de \$10,000 et à qui son banquier demande de réduire ses dépenses. Il dit au gérant de succursale: «D'accord, je n'achèterai pas de troisième Cadillac; je la prendrai en location et j'utiliserai de l'essence régulière».

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, le budget principal pour 1977 prévoit une hausse de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente. On peut difficilement qualifier cette hausse de restriction. Pour ce qui est du point de vue du chef du parti libéral, il a déclaré dans cette fameuse entre-